

Le 1 décembre 2014

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le premier jour de décembre 2014 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ 12 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30.

183-14 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Santerre arrive et prend siège à 19h35.

184-14 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2014

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

185-14 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 2014

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La première période de questions est ouverte à 19h38.

186-14 Demande du Comité des Loisirs de Notre-Dame

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

Et résolu d'autoriser le prêt du projecteur et de l'écran pour les activités du 7 décembre 2014 ainsi que la disposition des bouteilles de vin restantes pour le salon expo-art.

ADOPTÉ

187-14 Participation municipale au projet de la Société d'Agriculture de Missisquoi

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que la municipalité verse la somme de cinq cent (500) dollars tel que manifesté dans la résolution 211-13, comme appui au projet " Plan d'affaires pour la SAM", le projet ayant été accepté dans le cadre du Pacte Rural;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

188-14 Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.-Dossier 00022063-1

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de dix mille dollars pour les trois exercices financiers de 2014 à 2017;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité soit le rang Saint-Édouard et le rang Ange-Gardien et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

189-14 Luminaires DEL, contrat 2014-10-2, modifications sans impact sur le prix unitaire

Considérant la résolution 182-14;

Considérant la correspondance du fournisseur du 1 décembre 2014;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'accepter le changement des têtes de luminaires de 72 watts par des têtes de luminaires de 90 watts en autant que toutes les autres caractéristiques des produits soient respectées et que les prix ne soient pas modifiés. Le nombre de luminaires de 90 watts est fixé à 14 au lieu de 15 car le luminaire situé face au 1721 chemin Saint-Charles sera de 54 watts.

ADOPTÉ

190-14 Formation web et rencontre d'information

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu d'autoriser :

- la formation web proposée par la Fédération Québécoise des Municipalités concernant l'interprétation des codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux par la Commission municipale du Québec. Cette formation aura lieu le 9 décembre 2014 ;
- la directrice à assister à la rencontre d'information proposée par Raymond Chabot Grant Thornton qui aura lieu le 18 décembre 201 à Cowansville de 8h30 à 10h00;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

191-14 Appui au projet d'exposition collective des artistes de la Tournée des 20-Pacte Rural 2015

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge appuie le projet "Les 20 ans de la Tournée des 20 et le 125ème de la ville de Bedford" présentée par la Tournée des 20 pour une demande d'aide financière au Pacte rural 2015.

Le Conseil municipal manifeste son intention de verser une somme de cent (100) dollars si le projet est accepté au Pacte rural 2015;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense et seront prévus au budget 2015

192-14 Distribution des arbustes, pépinière de bandes riveraines de la MRC Brome-Missisquoi

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que le conseil manifeste son intention de participer au projet Virage-Rivage en 2015 en finançant 50% de l'achat des arbustes qui seront plantés dans les bandes riveraines par les résidents, à l'exception des agriculteurs qui ont accès à des programmes spécifiques;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense et seront prévus au budget 2015

193-14 Demande de l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de Stanbridge

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

Et résolu que le conseil municipal accepte de commanditer l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Stanbridge en prêtant gratuitement la salle communautaire pour leur brunch annuel qui se tiendra le 25 janvier 2015.

ADOPTÉ

La directrice dépose le registre public des déclarations faites par les élus relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou aux autres avantages qu'ils ont reçus dans le respect des règles du code d'éthique et dont la valeur excède celle fixée par le conseil, laquelle valeur ne peut être supérieure à 200 \$.

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

194-14 Comptes à payer

Proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (octobre 2014) payé	150,37
Cotisations employeur provinciales (octobre 2014) payé	1 107,77
Élus	5 584,33
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	5 793,11
Pompiers (sal.+ vac) préposé à l'entretien, aide voirie	3 289,98
Comité Consultatif d'Urbanisme, rencontre du 27 novembre 2014, 2x 30\$)	60,00
Gisèle Bonhomme (14 livres du Colisée du Livre, et km pour bibliothèque municipale)	100,64
Nopac (collectes matières résiduelles)	3 112,75
Régie intermunicipale (enfouissement 15 630 kg)	983,81
Sani-Éco (recyclage 5 720 kg)	244,18
Bell mobilité (cellulaire) payé	49,82
Hydro-Québec (éclairage public) payé	589,13
Hydro-Québec (Hôtel de Ville) payé	660,89
Télébec (casernes et site de traitement)) payé	303,06
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	245,99
Épicerie Gendreau (essence voirie et SSI, produit entretien, crème à café)	278,35
Petite caisse (timbres,)	99,95
Poste Canada (Ami novembre, communiqués Activités Noël)	340,60
Transport Hanigan (déneigement+materiaux chemins municipaux et MTQ, 1er v de 5)	19 227,86
Transport Hanigan (camions, travaux Ange-Gardien)	264,05
Ricky Gasser (déneigement hôtel de ville, accès garage municipal, caserne, 2 bornes sèches, 1/2)	1 530,00
Sylvain Duquette (déneigement 1 borne sèche, 1/2)	143,72
Chauffage P. Gosselin (huile à chauffage 323,7 litres, caserne)	321,93
Graymont (pierre travaux rang Ange-Gardien)	308,80
Christian Labrecque (Travaux élagage parc Fournier, arbre sur terrain municipal près patinoire)	1 435,00
J.A.Beaudouin Construction ltée (pierre 0-3/4 1,5 tonnes,)	45,99
Communications Plus (location temps d'antenne)	87,38
Rona Lesvesque (cadenas , clés, cire à plancher, produits détergents)	90,78
Laplante & Melaven électrique inc. (luminaires hotel de Ville, parc Fournier, drapeau)	151,99
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement cylindres et extincteurs)	470,83
Copicom (contrat entretien+ copies affiches Concert Noël)	220,66
Hi-Tech informatique (calendriers collectes matières résiduelles 2015)	459,33
Papeterie coupal (papier 8,5/11 et 8,5/14, agenda, étiquettes)	159,08
Atelier d'usinage L. Bourgea (tubes metal SSI)	23,85
Excavation C.M.R. INC. (2 branchements à l'égout sanitaire, rang Ste-Anne)	12 166,24
Groupe Deslandes Fortin (nettoyage ponceau puisard rang Ste-Anne)	586,52
Garage Poirier (4 pneus pour le camion voirie)	1 097,64
Pièces d'Auto Bedford (courroie)	13,80
Biovet inc. (analyses d'eau potable)	25,86
Ville de Cowansville (cour municipale: frais administratifs 7-8-9 2014)	114,98
Ville de Bedford (préventionniste, entraide du 10-11-2014)	2 419,29
Transcontinental inc (avis role d'évaluation, journal l'Avenir & Desrivieres)	292,04
Librairie moderne (39 livres pour la bibliothèque municipale)	968,24
Avizo Experts Conseils (plan et devis branchements égout sanitaire municipal)	977,29
La Coop des Montérégiennes (location chapiteau , fête dans le rang) remboursé par CDS	1 149,75
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats)	1 571,96

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

ADOPTÉ

Un avis de motion est donné par la conseillère Claudia Morlot à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil le règlement concernant l'imposition des taxes municipales et le taux d'intérêt pour l'année 2015;

Un avis de motion est donné par la conseillère France Boulet à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un règlement de taxation pour la compensation à appliquer pour la collecte et le traitement des matières résiduelles pour l'année 2015;

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Gaboriault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un règlement concernant la rémunération des élus pour l'année 2015.

Un avis de motion est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un règlement concernant la modification du règlement 363-12 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles résidences dans le but de reconduire ce programme pour les trois prochaines années ;

195-14 Adoption du premier projet de règlement 382-14, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic

Adoption du premier projet de règlement 383-14, modifiant le règlement zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujetti au règlement sur les PIIA

Après discussion le vote est demandé et se traduit par 3 voix en faveur de l'adoption des projets de règlements et 3 voix contre l'adoption de ces projets de règlements. La mairesse vote contre l'adoption de ces projets de règlements.

L'adoption du premier projet de règlement 382-14, modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic et l'adoption du premier projet de règlement 383-14, modifiant le règlement zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujetti au règlement sur les PIIA est donc rejetée.

REJETÉ

Suivi de la résolution 195-14 : La démarche est reportée, une rencontre avec M Vasseur de Gestim inc. aura lieu le 19 janvier 2015 pour discuter des modifications à apporter dans le but de mieux encadrer les constructions dans ce secteur.

196-14 Adoption du premier projet de règlement 384-14, modifiant le plan d'urbanisme numéro 314-08 afin d'y intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement régional

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a modifié son schéma concernant la nouvelle délimitation du périmètre urbain de la municipalité, ainsi que l'intégration des dispositions sur les demandes à portée collective ;

Considérant que la municipalité doit se conformer au schéma d'aménagement régional dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de ce dernier.

Il est proposé par : Daniel Tétreault

Appuyé par : Roger Santerre

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule règlement numéro 384-14, modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 314-08 afin d'y intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement régional.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.
3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

4. La carte 4 « périmètre urbain » est remplacée par la carte 4 annexée au présent règlement;
La modification a pour effet d'intégrer l'arrière des lots 4 376 406, 4 376 407, 4 376 409, 4 376 410, 4 376 412 et 4 376 413 du cadastre du Québec à l'intérieur du périmètres urbain de la municipalité et de les soustraire de la zone agricole permanente.
5. La carte 7 est remplacée par la carte 7 annexée au présent règlement;
La modification a pour effet d'intégrer l'arrière des lots 4 376 406, 4 376 407, 4 376 409, 4 376 410, 4 376 412 et 4 376 413 du cadastre du Québec à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité et de les soustraire de la zone agricole permanente.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

197-14 Adoption du premier projet de règlement 385-14, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'y intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement régional ;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a modifié son schéma concernant la nouvelle délimitation du périmètre urbain de la municipalité, ainsi que l'intégration des dispositions sur les demandes à portée collective ;

Considérant que la municipalité doit se conformer au schéma d'aménagement régional dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de ce dernier.

Il est proposé par : Robert Gaboriault

Appuyé par : France Boulet

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule règlement numéro 385-14, modifiant le Règlement de zonage numéro 315-08 afin d'y intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement régional
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.
3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

- 4 L'annexe A, terminologie, est modifiée par l'ajout ou le remplacement des définitions suivantes;

Affectation agricole dynamique :

Affectation rattachée à la décision de la CPTAQ numéro 372362 correspondant au territoire d'application de certaines dispositions relatives aux demandes à portée collective telle qu'illustrée à l'annexe B du règlement de zonage .

Îlot déstructuré :

Zone bénéficiant d'une autorisation pour la construction de résidence accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de la décision du 11 avril 2012 et rectifiée le 1er avril 2014 portant le numéro de dossier 372362.

Usage commercial de même nature :

Est considéré de même nature tout usage commercial ou groupe d'usage commercial similaire ou apparenté à l'usage commercial existant à l'intérieur des îlots déstructurés en date du 11 avril 2012. En aucun temps des inconvénients supplémentaires ne doivent être occasionnés au voisinage immédiat.

Usage commercial de proximité :

Usage occupant une petite superficie de plancher et visant à offrir des services répondant aux besoins de la clientèle du voisinage immédiat tel que les commerces de vente au détail de produits d'alimentation et d'articles divers ainsi que les garderies pour enfants. Ce type d'usage est complémentaire à l'usage résidentiel et s'intègre à l'environnement sans engendrer d'inconvénient.

- 5 L'annexe B du règlement est remplacée par l'annexe B jointe au présent règlement : La modification a pour effet d'intégrer l'arrière des lots 4 376 406, 4 376 407, 4 376 409, 4 376 410, 4 376 412 et 4 376 413 du cadastre du Québec à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité et de les soustraire de la zone agricole permanente et de la zone agricole dynamique.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

198-14 Résidences du 789 et du 791 rang Sainte-Anne assujettie au PIIA 351-11, non conformité aux plans déposés

Considérant les recommandations du CCU sur le sujet;

Considérant les modifications présentées par les propriétaires;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu :

- d'autoriser la modification proposée selon le plan déposé séance tenante par les propriétaires et le promoteur où le pignon de la résidence du 791 rang Sainte-Anne est enlevé. En référence au PIIA 351-11 pour ce secteur, les résidences peuvent être similaires mais non identiques.
- de rappeler au promoteur que toutes les constructions assujetties au PIIA 351-11 doivent être conformes aux plans déposés lors de la demande de permis. Toute modification à ces plans doit faire l'objet d'une nouvelle demande qui sera soumise au CCU et à l'approbation du Conseil municipal.

ADOPTÉ

199-14 Services d'inspection municipale- Tarifs 2015- Offre de Gestim

Considérant la résolution 223-10 concernant les services d'inspection municipale proposés par Gestim;;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu d'accepter les nouveaux tarifs 2015 pour les services d'inspection municipale offerts par Gestim;

ADOPTÉ

200-14 Achat d'équipements pour le service de sécurité incendie

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'autoriser l'achat :

- de deux habits de combat pour un montant de trois mille quatre cent trente deux (3 432) dollars plus les taxes applicables;
- d'un appareil respiratoire MSA pour un montant de cinq mille trois cent cinquante huit (5 358) dollars plus les taxes applicables;
- l'achat de deux cylindres d'air pour un montant de mille deux cent dix (1 210) dollars plus les taxes applicables;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

201-14 Appui et participation au projet Opération visibilité présenté par le Comité de développement Stanbridgeois dans le cadre du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté correspond à une des priorités du Conseil municipal à savoir la lutte contre la décroissance de la population en conservant les résidents actuels et en attirant de jeunes familles;

Il est proposé par Carole Dansereau

appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le Conseil municipal appuie la demande d'aide financière présentée par le Comité de Développement Stanbridgeois et manifeste son intention de participer financièrement pour un montant représentant 17.5% du projet soit environ deux mille quatre cent soixante (2 460) dollars;

*ADOPTÉ *

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense au budget 2015

Madame la mairesse répartit les dossiers de la façon suivante :

- Urbanisme : M. Daniel Tétreault secondé par M. Robert Gaboriault ;
- Voirie et cours d'eau : M. Roger Santerre secondé par Mme France Boulet ;
- Sécurité Publique, sécurité civile et service de sécurité incendie : M. Robert Gaboriault
- Environnement et hygiène du milieu (eaux usées, matières résiduelles): Mme France Boulet;
- Développement : Mme Carole Dansereau
- Relation avec l'école primaire Saint-Joseph : Mme Carole Dansereau
- Administration, finances et ressources humaines : Mme Ginette Simard Gendreault;
- Loisirs et Culture: Mme Claudia Morlot
- Politique familiale, MADA : Mme Claudia Morlot
- Patrimoine : Mme Ginette Simard Gendreault; Mme Claudia Morlot, M. Daniel Tétreault et Mme Carole Dansereau;

202-14 Nomination d'un maire suppléant

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

Et résolu de nommer le conseiller Daniel Tétreault comme maire suppléant pour les douze prochains mois. En l'absence de la mairesse, il a l'autorisation de signer les chèques et il a le mandat de remplacer la mairesse lors des rencontres entre autres celle de la MRC Brome-Missisquoi;

ADOPTÉ

203-14 Comité du pôle de Bedford –Pacte rural

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que de nommer madame la mairesse, Ginette Simard Gendreault ou en son absence madame Carole Dansereau pour siéger sur le comité du pôle de Bedford pour l'analyse des dossiers soumis au Pacte rural;

*ADOPTÉ *

204-14 Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil municipal et lieu de ces séances

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Daniel Tétreault
appuyé par Roger Santerre
et résolu

QUE le calendrier, ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2015** soit adopté

les lundis : •12 janvier •2 février •2 mars •4 mai •1 juin •6 juillet •3 août •5 octobre
•2 novembre •7 décembre

les mardis •7 avril •8 septembre

QUE l'heure des séances soit fixée à 19h30;

QUE les séances soient tenues dans la salle du conseil ou dans la salle communautaire, en cas de grande affluence, à l'Hôtel de ville au 900 rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

205-14 Collecte des sapins de Noël

Proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de fonctionner comme l'année passée pour la collecte et la disposition des sapins de Noël.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

206-14 Repas de Noël du Conseil

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu que d'autoriser la dépense et le paiement pour le repas de Noël des membres du Conseil et du personnel : directrice, agente de bureau, inspecteur en voirie et directeur du service de sécurité incendie ; chaque membre du Conseil et du personnel étant accompagné de son ou sa conjoint(e). Chaque personne paiera pour ses consommations. Ce repas aura lieu le 5 décembre 2014.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

La deuxième période de questions est ouverte à 22h30.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 22h38.

Je, Ginette Simard Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreault
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière

Le 5 décembre 2014

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville le cinquième jour de décembre 2014 à 14h00 pour discuter des sujets suivants : Demande de dérogation mineure 01-2014 pour la résidence projetée au 1749 chemin Walbridge; Pertinence de modifier la hauteur des bâtiments prévue dans les règlements d'urbanisme en vigueur pour toutes les zones de la municipalité et autres sujets avec l'assentiment de tous.

Sous la présidence de la mairesse, Ginette Simard Gendreault, sont présents : France Boulet, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Deux personnes sont présentes dans la salle.

Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation tel que décrit par le code municipal.

207-14 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1749 chemin Walbridge lot 4 376 635, à Notre-Dame-de-Stanbridge

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par le propriétaire du 1749 chemin Walbridge, lot 4 376 635, à Notre-Dame de Stanbridge. La hauteur de la résidence projetée est dérogatoire de 0.75 mètres (2.46 pieds). Selon le règlement de zonage 315-08, article 6 et l'annexe C, la hauteur maximale d'un bâtiment est de 10 mètres (32.81 pieds).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme CCU informant le Conseil que la demande devrait être acceptée en limitant la hauteur de la résidence à 11 mètres (36.09 pieds) maximum;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

IL EST PROPOSÉ par Daniel Tétreault

APPUYÉ par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que cette demande de dérogation mineure soit acceptée et que la hauteur maximum soit fixée à 11 mètres ;

Le vote est demandé et se traduit par 4 voix en faveur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

208-14 Modification de la hauteur des résidences sur tout le territoire de la municipalité

Proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu de d'entamer les démarches pour modifier les règlements d'urbanisme dans le but d'augmenter la hauteur maximale des résidences en tenant de l'architecture des bâtiments : toits en pignons, nombre d'étages entre autres éléments.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 14H17.

Je, Ginette Simard Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreault
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière

Le 15 décembre 2014

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue le quinzième jour de décembre 2014, suite à un avis publié par la secrétaire trésorière dans le journal l'Ami et aux endroits d'affichage autorisés par le Conseil, pour adopter le budget 2015 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour 2015-2016 et 2017.

Mme Ginette Simard Gendreau, mairesse, ouvre la séance à 19h30. Les conseillères et conseillers : France Boulet, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault sont présents et forment quorum.

Six personnes sont présentes dans la salle.

209-14 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Robert Gaboriault
et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

La mairesse lit et commente le budget et des réponses sont fournies à toutes les questions soulevées par les citoyens.

210-14 Adoption du budget 2015

Proposé par France Boulet
Appuyé par Robert Gaboriault
Et résolu que le budget 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

La mairesse lit et commente le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015-2016-2017 et des réponses sont fournies à toutes les questions soulevées par les citoyens.

211-14 Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations

Proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Robert Gaboriault
Et résolu que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2015-2016-2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

212-14 Rémunération de la directrice générale pour l'année 2015

Proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par France Boulet
Et résolu que le salaire horaire de la directrice générale soit augmenté de 1.75% par rapport à 2014. Comme l'année 2015 compte 53 périodes de paie, le salaire annuel sera donc de quarante sept mille quatre cinquante six dollars et vingt cent (47 456.20 \$). Comme les années passées, une somme équivalente à 5% du salaire annuel sera ajoutée et affectée à un REER.
Le vote est demandé et se traduit par 4 voix pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

213-14 Rémunération de tous les autres employés municipaux pour l'année 2015

Proposé par Robert Gaboriault
Appuyé par France Boulet
Et résolu que :

- le salaire horaire de l'inspecteur en voirie, employé à temps plein, augmente de 1.75% par rapport au salaire horaire de 2014;
- le salaire horaire des employés à temps partiel soit l'agente de bureau, le personnel affecté à l'entretien et les employés occasionnels augmente de 1.3% par rapport au salaire horaire de 2014;
- le salaire horaire du directeur, des officiers et des pompiers du service de sécurité incendie augmente de 1.3% et selon les crédits accordés lorsque la formation est complétée avec succès;
Le salaire annuel de base du directeur du service de sécurité incendie augmente de 1.3% par rapport à 2014;

Une copie des salaires de chaque poste est remise à chaque membre du Conseil et sera déposée au dossier de chaque employé.

Le vote est demandé et se traduit par 4 voix pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

214-14 Répartition des subventions municipales prévues budget 2015

Proposé par France Boulet
Appuyé par Robert Gaboriault
Et résolu que les subventions municipales prévues au budget 2015 soit réparties de la façon suivante :

- Pour le Comité des Loisirs, une somme de quatorze mille (14 000) dollars plus un montant de sept mille (7 000) dollars qui sera versé uniquement lorsque les travaux de rénovation de la bâtisse seront effectués, le tout tel que décrit dans leur demande;
- Pour le Comité de développement Stanbridgeois une somme de deux mille (2 000) dollars plus une somme de cinq mille trois cent quarante (5 340) dollars pour les frais récurrents et les dépenses de rénovation de la petite école du chemin Saint-Charles, lorsque ces dépenses sont réellement effectuées, le tout tel que décrit dans leur demande;
- Pour Héritage Stanbridgeois, une somme d'environ mille cinquante (1 050) dollars ce qui correspond à la participation de la municipalité dans l'entretien de la halte du Pont-Couvert : toilette sèche, fauchage du terrain, collecte des matières résiduelles;

Le vote est demandé et se traduit par 4 voix pour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La deuxième période de questions est ouverte.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 20h16

Je, Ginette Simard Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Ginette Simard Gendreault
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

	Richesse foncière imposable	
	89 089 600\$	90 119 500\$
	Budget 2014	Budget 2015
REVENUS		
TARIFICATION SUR LA VALEUR FONCIÈRE	594 644 \$	612 536 \$
- Taxes foncières générales,	570 435 \$	588 343 \$
- Taxe générale, service de la dette, emprunt	24 209 \$	24 192 \$
TARIFICATION SUR AUTRE BASE	121 342 \$	119 191 \$
- matières résiduelles	46 527 \$	43 733 \$
- Taxe de secteur entretien, traitement des eaux usées et égouts	35 883 \$	36 526 \$
- Taxe de secteur: service de la dette, eaux usées et égouts)	38 932 \$	38 932 \$
COMPENSATION DU GOUVERNEMENT (école primaire)	5 872 \$	5 872 \$
SERVICES RENDUS (organismes municipaux et autres: location salle, copies..)	14 240 \$	14 440 \$
IMPOSITIONS DE DROITS (mutations, permis, carrières et sablières)	30 000 \$	35 000 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS (cour municipale, règlements...)	10 500 \$	7 200 \$
INTÉRÊTS (taxes municipales, banques..)	5 600 \$	4 550 \$
AUTRES REVENUS (ristourne MMQ, politique familiale, Pacte rural)		11 309 \$
TRANSFERTS SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	260 509 \$	273 100 \$
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE		
- Redevances matières résiduelles et redevances environnement	13 541 \$	22 458 \$
- Entretien réseau routier	84 077 \$	84 077 \$
- Remboursement emprunt, partie gouvernement provincial	162 891 \$	162 891 \$
- Révision politique familiale		3 675 \$
TOTAL DES REVENUS	1 042 707 \$	1 083 198 \$
DÉPENSES		
GESTION DES FINANCES - ADMINISTRATION	173 298 \$	182 969 \$
- Législation (conseil, application de la loi,)	43 406 \$	43 096 \$
- Personnel de bureau, élections, greffe, transport et communication	77 580 \$	80 928 \$
- Services professionnels, juridiques et administratifs	25 103 \$	30 566 \$
- Entretien, réparations et biens non durables	6 180 \$	6 800 \$
- Dons à des organismes sans but lucratif	2 050 \$	1 700 \$
- Quote-part MRC :administration, évaluation	18 979 \$	19 879 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	91 927 \$	85 011 \$
- Police	89 351 \$	81 871 \$

- Sécurité civile- services pour animaux	2 120 \$	2 700 \$
- Quote-part MRC (police et sécurité civile)	456 \$	440 \$
SERVICE INCENDIE	97 038 \$	99 463 \$
- Rémunération des pompiers, transport et communication	47 341 \$	48 171 \$
- Services professionnels (formation, assurances, entraide...)	22 918 \$	22 236 \$
- Entretien et réparations, équipement, biens non durables	26 050 \$	28 325 \$
-Quote-part MRC	729 \$	731 \$
VOIRIE MUNICIPALE - TRANSPORT ROUTIER	182 903 \$	186 965 \$
- Salaires, transport et communication	31 653 \$	32 979 \$
- Services professionnels, services techniques,	6 435 \$	9 831 \$
- Location équipement, entretien et réparations, chemins, fossés	42 724 \$	43 060 \$
- Enlèvement de la neige, sel-sable	87 438 \$	91 110 \$
- Éclairage des rues, panneaux circulation, lignage	11 895 \$	7 750 \$
- Quote-part MRC transport adapté, collectif	2 758 \$	2 235 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	106 729 \$	117 459 \$
-Traitements des eaux usées, égouts sanitaire et pluvial	40 809 \$	46 734 \$
- Matières résiduelles	53 678 \$	57 156 \$
- Amélioration des cours d'eau et environnement	2 725 \$	3 030 \$
-Quote-part MRC-matières résiduelles, gestion de l'eau	9 517 \$	10 539 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	43 116 \$	51 948 \$
- Services professionnels et techniques, transport et communication	21 060 \$	23 900 \$
-Promotion et développement	7 835 \$	14 199 \$
-Quote-part MRC-aménagement et CLD	14 221 \$	13 849 \$
LOISIRS ET CULTURE	49 940 \$	58 209 \$
- Centre communautaire et parc	13 838 \$	19 087 \$
-Bibliothèque municipale	8 500 \$	8 500 \$
- Subventions à des organismes de la municipalité	27 602 \$	30 622 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	68 227 \$	63 638 \$
Intérêts emprunt 327-09 eaux usées (parties municipale et gouvernementale)	65 813 \$	61 440 \$
Intérêts emprunt 355-10 camion citerne	2 414 \$	2 198 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	174 500 \$	180 700 \$
-remboursement capital emprunt 327-09 (municipal et gouvernemental)	165 000 \$	171 000 \$
-remboursement capital emprunt 355-10 (camion citerne)	9 500 \$	9 700 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-69 971 \$	-410 165 \$
- Redevances taxes d'accise TECQ et programme PIQM volet 5.1		-375 000 \$
- Fonds réservés :pour les eaux usées	-16 696 \$	-18 423 \$
- Fonds affecté compensation TVQ	-35 000 \$	
- Surplus accumulé	-18 275 \$	-16 742 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	125 000 \$	467 000 \$
- Chemins	125 000 \$	300 000 \$
- Garage municipal		150 000 \$
- Hôtel de Ville, caserne		17 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 042 707 \$	1 083 198 \$

Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015 - 2016 - 2017

IMMOBILISATIONS	CODE DE BUDGET	2015	2016	2017	TOTAL	CODE DE FINANCEMENT
BÂTIMENTS CASERNE	2	17 000			17 000	1
CHEMINS	3	300 000	125 000	125 000	550 000	1,2 et 4
GARAGE MUNICIPAL	3	150 000			150 000	2 et 4
TRACTEUR VOIRIE	3		45 000		45 000	1 et 4
TOTAL		467 000	170 000	125 000	762 000	

CODE DE BUDGET : 1-ADMINISTRATION 2-SÉCURITÉ PUBLIQUE 3-TRANSPORT 4-HYGIÈNE DU MILIEU 6-URBANISME 7-LOISIRS

CODE DE FINANCEMENT : 1-FONDS D'ADMINISTRATION 2-RÉSERVE 3-EMPRUNT À LONG TERME 4- REDEVANCES-SUBVENTIONS